

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 21 (1950)

Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIE ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 4. AVRIL 1950

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1949

Marché du travail

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1949

La coutume veut que le rapport d'activité de l'A D I J débute par une vue rapide et très sommaire sur la situation économique de la région pendant l'exercice écoulé. Si on la prend dans ses grandes lignes, l'année 1949 peut être rangée encore sous le signe de la prospérité. L'occupation de la main-d'œuvre dans l'industrie n'a presque pas subi de fléchissement et le 31 décembre a pu être atteint sans trop de surprises désagréables. Mais une annonce de ralentissement de la marche des affaires est indéniable et dans bien des entreprises et des foyers l'année s'est terminée dans une atmosphère où flottaient l'incertitude et l'inquiétude. La crise viendra-t-elle en 1950 ? Avec les augures du bureau fédéral pour la création d'occasions de travail, nous voulons espérer que le tassement constaté dans l'occupation des usines de **mécanique de précision et de décolletage** n'est qu'un retour à l'état normal d'avant-guerre et qu'il n'y a pas lieu de songer à mettre en œuvre l'un ou l'autre des grands travaux de chômage dont les projets ont été préparés de longue date.

Dans l'horlogerie aussi un certain ralentissement s'est fait sentir et si l'année a encore été relativement bonne, elle s'est terminée sur une note plus ou moins pessimiste. Les prodromes de crise sont visibles. Arrivera-t-on à éviter le pire ? On le souhaite et on l'espère.

Quelle est la raison de ce renversement de situation ? Une des causes réside certainement dans la dévaluation de la plupart des monnaies européennes déclenchée par la Grande-Bretagne le 20 septembre 1949. Le franc suisse est devenu encore plus « dur » et nos produits ont grandement renchéri à l'étranger. Mais comme la relation entre le coût de la vie et le prix de revient de la production varie partout dans des limites plus ou moins constantes, les prix monteront dans les pays à monnaie dévaluée et la situation du marché extérieur se rétablira à plus ou moins brève échéance. Une autre cause, plus importante celle-là, doit être recherchée dans la discrimination que font plusieurs pays entre l'importation de marchandises dites « essentielles » et celles qui ne le sont pas. L'horlogerie est rangée dans la deuxième catégorie, de sorte que les contingents de montres acceptés par les gouvernements ne correspondent pas aux possibilités de vente à la clientèle. Le besoin de montres ne peut être satisfait que dans une mesure réduite. Il y a